

28. Les chefs de gouvernement ont donné au secrétaire général du Commonwealth le mandat de constituer un groupe ministériel sur le Guyana, lequel serait chargé de suivre les nouveaux développements liés au litige actuel.

Timor oriental

29. Les chefs de gouvernement ont reconnu, à la demande des gouvernements membres concernés, la contribution des pays du Commonwealth au règlement de conflits et à la promotion de la démocratie, et ce, non seulement à l'intérieur des pays membres, mais aussi dans leur région respective. Ils ont pris acte de la contribution du Commonwealth, et de divers pays, au succès obtenu par l'INTERFET, la force multinationale dirigée par l'Australie en vertu d'un mandat défini par les Nations unies, pour ce qui est de rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental et de faciliter la prestation d'une assistance humanitaire. Ils ont remercié les nombreux pays membres du Commonwealth, dont le Canada, le Kenya, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Singapour et d'autres pays, qui ont affecté des contingents ou d'autres ressources à la force multinationale. Ils se sont félicités des discussions en cours avec les Fidji et le Mozambique au sujet de leur contribution éventuelle.
30. Les chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction la mise en place de l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO) et ont souhaité le remplacement rapide de l'INTERFET par une force de maintien de la paix des Nations unies. Ils ont attiré l'attention sur l'importance de l'aide internationale pour la reconstruction du Timor oriental et convié les pays du Commonwealth et les autres pays à contribuer de nouveau à cette action. Ils ont également engagé toutes les parties à ne pas ménager leurs efforts sur la voie de la réconciliation.

République démocratique du Congo

31. Les chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka s'appliquant à la République démocratique du Congo (RDC) et exhorté toutes les parties à en respecter strictement la lettre et l'esprit. Ils ont engagé la communauté internationale à accorder le soutien nécessaire à l'Organisation de l'unité africaine et à la Commission militaire conjointe afin de les habiliter à s'acquitter de leur mandat sans autre retard. Ils ont en outre insisté pour que les Nations unies déploient rapidement une force de maintien de la paix en RDC conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ils ont encouragé le peuple congolais à accélérer le dialogue national.

Angola

32. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur profonde inquiétude devant les souffrances infligées à la population de l'Angola du fait du non-respect par l'UNITA du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'Angola. À cet égard, ils ont demandé instamment à la communauté internationale d'accroître sans délai son aide humanitaire, particulièrement celle qui est destinée aux personnes déplacées. Estimant que l'UNITA est en grande partie responsable de l'enlisement du processus de paix, ils ont engagé la communauté internationale à appuyer et à respecter intégralement la mise en œuvre des sanctions imposées à l'encontre de l'UNITA par le Conseil de sécurité des Nations unies. Ils ont en outre invité la communauté internationale à soutenir l'action du Comité des sanctions contre l'Angola, du Conseil de sécurité des Nations unies.